

dions tout le monde. Ces arguments ont leur valeur en période de nécessité.

L'hon. M. Nicholson: Je suis d'accord, monsieur Croll. Si nous avons pu obliger les gens à participer au fonds en bloc, même ceux qui en bénéficieraient fort peu, comme dans le cas du Régime des pensions, et comme ce sera le cas pour l'assurance-santé, la protection universelle serait moins difficile à instaurer aujourd'hui. Mais on ne peut tout faire à la fois. Pour y arriver, il faudra le faire par étapes.

Le sénateur Carter: J'ai encore deux questions. Vous parliez des fonctionnaires. Combien d'ententes ont-elles été conclues entre la Commission d'assurance-chômage et les différentes provinces pour protéger les fonctionnaires provinciaux?

L'hon. M. Nicholson: M. Beatty répondra à cette question.

M. Beatty: Jusqu'ici, lorsqu'un gouvernement provincial était d'accord, nous assurions tous ses employés, tant les employés temporaires ou occasionnels que les permanents. Nous faisons d'abord une entente avec la province. Je n'ai pas les chiffres ici, mais je sais que plusieurs provinces ont conclu de telles ententes avec le gouvernement fédéral.

Le sénateur Carter: Vous ne savez pas si toutes l'ont fait?

M. Beatty: Non, pas toutes.

L'hon. M. Nicholson: Non. On m'a posé cette question. Pas toutes les provinces, mais la majorité l'ont fait.

Le sénateur Carter: Pourriez-vous nous dire quelles sont les provinces qui ne l'ont pas fait?

L'hon. M. Nicholson. M. Beatty vous renseignerait.

Le président suppléant: Y a-t-il une province en particulier qui vous intéresse?

Le sénateur Carter: J'en connais assez long sur une province en particulier. Ce qui veut dire que les fonctionnaires provinciaux sont protégés, à l'heure actuelle.

L'hon. M. Nicholson: Ils peuvent l'être si le gouvernement fédéral le juge bon.

Le sénateur Carter: Et qu'advient-il des fonctionnaires fédéraux?

L'hon. M. Nicholson: Ils ne sont pas protégés du tout.

Le sénateur Carter: Sont-ils visés par le système?

M. Beatty: Les fonctionnaires fédéraux sont protégés au cours des deux premières années d'emploi, ou bien pour la période d'emploi que leur ministère déclare temporaire. Après ce temps, si le ministère les déclare employés permanents, ils ne sont plus protégés par l'assurance.

L'hon. M. Nicholson: Mais ils sont protégés aussi longtemps que dure leur stage à l'essai.

Le sénateur Carter: Voici ma dernière question: le gouvernement fournit 20 p. 100 des fonds?

L'hon. M. Nicholson: C'est bien cela.

Le sénateur Carter: Et de plus, le gouvernement assume les frais d'administration?

L'hon. M. Nicholson: Oui, il paie les frais d'administration.

Le sénateur Carter: Avez-vous des chiffres qui nous indiqueraient quel pourcentage du fonds passe en frais d'administration? Combien coûte l'administration, en pourcentage?

M. Beatty: Le coût global de l'administration se monte à environ 43 millions de dollars.

Le sénateur Carter: Ce chiffre représente-t-il 10 p. 100 du fonds?

M. Beatty: En ce moment, le fonds est à environ 335 millions, et nous avons versé en prestations, durant l'année écoulée—nous allons payer à peu près 300 millions; et nous recevons un peu plus que cette somme.

Le sénateur Carter: Pour ce qui est du fonds lui-même, des argents que vous percevez pour constituer ce fonds en une année, les frais d'administration seraient d'environ 10 p. 100. C'est bien cela? Vous percevez environ 400 millions de dollars.

M. Beatty: Ces dernières années nous avons perçu au total, environ 400 millions de dollars, mais nous avons eu des frais d'administration de l'ordre de 43 millions. Donc, d'un peu plus de 10 p. 100.

Le sénateur Carter: La contribution fédérale est donc de l'ordre de 30 p. 100.

L'hon. M. Nicholson: C'est bien cela.

Le sénateur Croll: J'aimerais avoir réponse à deux questions. La première a été posée au